

Pertinence du dispositif UNSS / Motifs d'agir pour les licenciés à l'UNSS



Niveau de pertinence

0 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5

0- **1** - 2 - 3 - 4 - **5**

Les objectifs du dispositif

- Favoriser le travail en équipe pédagogique d'un même établissement ou de plusieurs établissements de grande proximité ;
- Inciter les équipes pédagogiques à mettre en place des projets autour des activités de pleine nature identifiées (cf. page 2) ;
- Inciter à une réflexion d'équipe pédagogique autour de l'engagement durable et responsable des licenciés UNSS ;
- Construire les projets en prenant soin de répondre à certains objectifs de développement durable ;
- Proposer des formats de pratique qui engagent les élèves dans une pratique physique sportive et artistique durable et responsable ;
- Associer la communauté éducative (licence adulte gratuite) dans des projets d'association sportive qui permettent d'entretenir les liens professionnels et de développer des projets disciplinaires transversaux grâce à l'UNSS ;
- Engager l'ensemble des élèves dans une démarche de développement durable en proposant des actions (obligatoires) ;
- Renforcer le travail collaboratif entre le service départemental UNSS, les structures partenaires et les équipes pédagogiques des établissements affiliés ;
- Renforcer le travail sur la compréhension des enjeux scolaires avec les partenaires éventuels du dispositif ;

Quel(s) format(s) et modalités de pratique ?

- Un format qui permet une pratique physique continue ou cumulée de 1h45 minimum ;
- Les 12 activités cibles : randonnée pédestre, trail, course d'orientation, randonnée raquettes à neige, ski de randonnée, VTT, ski nordique, ski alpin, surf, escalade, kayak, rafting. (*)
- Activités qui ne peuvent être proposées que dans le département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Une action citoyenne et écoresponsable à mettre en place obligatoirement par les professeurs d'EPS avec un descriptif de l'action à insérer au projet ;

Pour quel(s) public(s) ?

- Les licenciés UNSS exclusivement ;
- Une attention particulière devra être portée à la pratique des filles (format favorisant la pratique en groupe mixte)
- Une attention particulière devra être portée aux élèves les plus éloignés de la pratique ;
- Le public LP et lycéen est prioritaire ;
- Le public scolarisé en collège classé REP, ou situés en QPV ou zone rurale (ZRR) est prioritaire.

Date(s) et durée du dispositif

- **Mercredi 22 septembre, mercredi 29 septembre, mercredi 6 octobre, mercredi 13 octobre, mercredi 20 octobre, mercredi 26 janvier, mercredi 2 février, mercredi 9 février.**
Possibilité éventuelle en mai-juin (communication du service départemental UNSS sur les dates retenues).

(*) 70 paires de raquettes à neige et de bâtons de randonnées disponibles au service départemental UNSS

Les Objectifs de Développement durable associés à l'action

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



14 VIE
AQUATIQUE



15 PROTECTION DE LA FAUNE
ET DE LA FLORE TERRESTRES



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



**Nombre
d'ODD**

6

Critère d'éligibilités des projets d'AS :

- Etre à jour de ses cotisations (contrat d'affiliation, forfait mutualisation des transports-matériel) ;
- Une fiche action rendue à minima 10 jours avant le mercredi prévu ;
- Avoir réalisé la démarche de candidature sur le site internet www.unss64.fr (**onglet appel à projets**)
- Une action « développement durable » obligatoire (peut prendre la forme d'une sensibilisation) ;
- les projets dont l'empreinte carbone sera jugée raisonnable (optimiser le nombre d'élèves / nombre de place dans le bus) seront prioritaires.
- Le soutien financier peut également concerner un financement lié à de la location de matériel, de l'encadrement par un professionnel (Brevet d'État), si toutefois cette prestation est justifiée, notamment pour des raisons de sécurité.
- Dans le cas où une seule AS ne peut pas satisfaire aux critères quantitatifs exigés, elle doit s'associer à une autre association sportive affiliée à l'UNSS afin de construire le projet ;
- La journée devra proposer l'une des 12 activités cibles : **randonnée pédestre, trail, course d'orientation, randonnée raquettes à neige, ski de randonnée, VTT, ski nordique, ski alpin, surf, escalade, kayak, rafting.**
- Un projet dont le contenu permet d'identifier rapidement les objectifs de développement durable poursuivis ;
- Une empreinte carbone maîtrisée : maîtrise des distances, nombre d'élèves/places assises dans le bus ;

Les contreparties :

- Inscrire tous les élèves sur la plateforme OPUSS pour identifier les participants à la journée ;
- Assurer le suivi du transport (commande et inscription sur TUNSS) ;
- Communiquer sur tous les supports en indiquant le partenariat avec l'UNSS64 Béarn et Soule ;
- Les associations sportives devront envoyer un bilan rapide au Service Départemental UNSS (quelques lignes, photos, etc...) ;

Financement :

- Prise en charge de 50 à 100% à hauteur de **350 euros maximum** par le Service départemental UNSS 64 Béarn Soule ;
- Attention le financement est conditionné au respect des critères d'éligibilité et à la réalisation effective de l'action.

Les partenariats :

- L'UNSS Nationale, Régionale et Départementale (ressources humaines, organisation, crédits d'animation UNSS) ;
- La DSDEN 64,
- Le SDEJS 64 (le service départemental de l'engagement de la jeunesse et du sport),
- Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (convention générale – Sport santé – Développement de la pratique pour le plus grand nombre),
- Partenaires associatifs et privés éventuels ;
- Municipalité ou communauté de communes selon l'implantation du dispositif (autorisation, lien avec les agents municipaux)
- La MAIF, partenaire des opérations « éco-responsables » ;
- Presse locale (communiqué de presse envoyé par le service départemental UNSS).

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Objectifs Développement Durable	Descriptif rapide de l'action concrète
	- Des activités physiques de pleine nature accessibles pour un grand nombre d'élèves, que l'on peut décliner selon différents niveaux de pratique - Des activités physiques de pleine nature qui incitent les élèves à fournir des efforts liés à une préparation physique en amont de la date choisie. - Des activités physiques de pleine nature adaptées aux capacités de chacun qui permettent aux participants de prendre du plaisir et les incitent à une pratique physique et sportive autonome et responsable.
	- Des activités physiques de pleine nature qui permettent aux élèves de découvrir de nouveaux horizons, des milieux et des écosystèmes variés (les différents massifs montagneux, la faune et la flore, les cours d'eau...) - Des activités physiques de pleine nature qui permettent aux élèves de coopérer, d'être solidaire et de s'entraider dans l'effort ce qui favorise le développement personnel
	- Des activités physiques de pleine nature qui reposent sur un format qui permet aux filles comme aux garçons de pratiquer : - En groupe en restant vigilant à ce que l'ensemble des élèves suivent la progression en fonction des ressources physiques de chacun - En équipe sur une course en relais mixte.
	- Les APPN comme vecteur de communication sur la gestion des ressources en eau et en énergie, la mobilité, la réduction de l'empreinte carbone - Les activités physiques de pleine nature, un moyen de sensibiliser au changement climatique.
	- Les activités de pleine nature requièrent de porter une attention particulière pour préserver les lieux de pratiques. Le plaisir de ces activités de découverte dépend de la qualité des sites naturels. Les APPN comme moyen de préserver un environnement sain pour une pratique efficace et agréable. - Des activités physiques de pleine nature qui jouent un rôle dans la protection de la vie sur Terre et des écosystèmes en général.
	Une journée organisée grâce au travail collaboratif de plusieurs partenaires associatif et institutionnels.